

Conseil municipal du 14 octobre 2021

Absents : S. Deschamps (exc) , J. Tourneret

délibérations

Droit de préemption

- La commune fait valoir son droit de préemption ou ne fait pas valoir son droit de préemption pour la propriété Venney **la commune ne fait pas valoir**
- La commune fait valoir son droit de préemption ou ne fait pas valoir son droit de préemption pour la propriété Lebove **la commune ne fait pas valoir**

Prévoir des crédits pour créances douteuses

Objet : Décisions Budgétaires – Provision pour créances douteuses

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport suivant :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, il est proposé au conseil-municipal de constituer une telle provision au regard des restes à recouvrer pour un montant de 563€

Il est ainsi proposé au Conseil municipal, VU les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public, **de Décider** de constituer une provision pour créances douteuses , **de Décider** ainsi l'inscription au BS 2021 du montant annuel du risque encouru, soit 563€ correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public, **d'Autoriser** le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Décision du Conseil municipal :

Par **voix CONTRE,** **abstentions et** **Unanimité** **voix POUR**

VU les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, SUR PROPOSITION du comptable public, Le Conseil municipal, **Décide** de constituer une provision pour créances douteuses , **Décide** ainsi l'inscription au BS 2021 du montant annuel du risque encouru, soit x €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public, **Autorise** le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir. **et rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire

Lotissement des jardins

S'agissant du **lotissement des jardins**, comme chaque année il convient d'annuler le stock de terrain dit initial c'est à dire celui repris au 01/01/2021 (= 5 lots restants) puis en fin de gestion, vous constaterez le stock des terrains dit stock final. Le stock évolue au cours de l'exercice s'il y a des ventes notamment et cette année ce budget a déjà constaté une cession (lot 05)

La comptabilité des stocks est obligatoire dans les lotissements. Elle permet de connaître le coût de production des terrains aménagés non vendus.

Le stock de terrains aménagés est suivi au compte 3555 de la balance des compte et au 01/01/2021 il est de 75 589.88€

Recherche de comptes					
Budget Collectivité (valeurs)	37800	-		Exercice	2021
Type de comptes	Tous				
Compte					
Particularités	Aucune				
Compte auxiliaire		Tous			
Date de début consultation			Date de fin consultation		
Type de journal	Tous				
Rechercher					
Liste des comptes (total 14 comptes)					
Comptes	Balance d'entrée	Masses		Solde	
		Débits	Crédits		
110 C	142.100,00	78.005,44	0,00 C	64.094,56	Détail
12 D	78.005,44	0,00	78.005,44	0,00	Détail
3555 D	75.589,88	0,00	0,00 D	75.589,88	Détail

Pour **annuler le stock de terrains initial**, je vous remercie d'**émettre** rapidement:

un titre au chapitre 042 compte 71355 pour 75 589.88€ au nom du SGC de Gray "annulation du stock initial de terrains aménagés"

un mandat au chapitre 040 compte 3555 pour 75 589.88€ au nom du SGC de Gray "annulation du stock initial de terrains aménagés"

Unanimité pour

Rapport eau

Le conseil approuve/ n'approuve pas le rapport de l'eau présenté par Gaz et Eau.

Unanimité POUR CONTRE ABSTENTION

Rapport assainissement

Le conseil approuve /n'approuve pas le rapport de l'eau présenté par Gaz et Eau.

Unanimité POUR CONTRE ABSTENTION

Convention bibliothèque

Cf convention

Convention Bibliotheque

Unanimité pour chgt statut

Informations

Affouages

Parcelles		M3	STERES
36	Coupe définitive (houppiers)	60	90
6-7	Houppiers	35	52
7	Taillis petite futaie	72	108
44	Amélioration(houppiers et futaies)	134	201

Point sur les affouages

Un foyer /une portion

Celui qui s'inscrit s'engage financièrement, civilement, moralement.

Point sur les travaux lotissement des Jardins

Point sur le SCOT

Pose des panneaux Girod **Chgt des panneaux usés**

point sur le budget

cf dct

trou Maugueux

Groupement d'achat

Apport bio déchets : des containers vont être mis en place

Aménagement du territoire :

Beaucoup de réunion (friches, tourisme, bio diversité, bâtiments publics...) . Chargey toujours présent et prêt, mais peu, voire pas d'implication des autres communes.

Réunions non productives au final

Lotissement des Jardins : les travaux ont débuté, attente fin des constructions pour revêtement final.

Réception des travaux rue du Moulins et des peupliers.

Chaudière de la MAM à remplacer.

Arrêts de bus : un seul est utilisé, un seul sera changé.

Passages piéton : prévoir un face boulangerie pour accès chemin école/accès bibliothèque.

Les chats : Mme Jacquot a porté plainte suite empoisonnement supposé du sien. Le problème des chats en général reste entier.

Réduction de la vitesse dans Chargey :

-Feux pédagogiques : changement dans les statuts ? possibilité d'en mettre ? à suivre

-Stop sur route de Rigny au niveau des Lombardes (chgt de priorité) et au niveau de la route de Montureux ?

Avancée du sujet gens du voyage : où en est-on ?

Divers :

Emeline souligne un problème de plaques d'égouts mobiles vers la boulangerie